

2017

ASSOCIATION NIMOISE
D'ÉDUCATION & DE REÉDUCATION



[LIVRET D'ACCUEIL DE L'ITEP LES ALICANTES]

1 Impasse Jean MACE – 30900 NIMES – Tél. 04 66 29 55 09 – Fax. 04 66 29 55 08

LIVRET D'ACCUEIL

Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique

« LES ALICANTES »



L'ITEP Les Alicante est géré par une association loi 1901 : l'A.N.E.R (Association Nîmoise d'Education et de Rééducation).

L'Association

Les objectifs de l'Association sont :

- De travailler à la rééducation des enfants présentant des troubles du caractère et du comportement et, de participer à leur intégration en milieu ordinaire.
- De contribuer à l'évolution des dispositifs d'action, de recherche pour répondre et s'adapter aux besoins et changements sociaux et médico-sociaux.

Les dernières modifications concernant l'objet de son existence ont été déposées auprès de la préfecture le 11 septembre 1987 et le 26 septembre 1996

Le siège est situé au 1 impasse Jean Macé à Nîmes.

L'Etablissement

L'établissement a un siècle et demi d'existence. Ses premières implications dans la prise en charge des enfants et des adolescents datent de 1835...

Il est situé au 1 impasse Jean Macé à Nîmes.

Téléphone 04 66 29 55 09 - Fax : 04 66 29 55 08

Préambule

L'équipe de direction vous remet le livret d'accueil de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique des ALICANTES.

Vous trouverez dans ces quelques pages les renseignements essentiels concernant le fonctionnement de l'établissement.

A ce livret d'accueil, nous joignons plusieurs documents.

Ils concernent :

- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie fixant le cadre légal de l'admission de votre enfant.
- Le Règlement de Fonctionnement de l'établissement vous permettant de connaître plus en détail sa démarche et ses activités.
- Le moyen de vous procurer la Liste des Personnes Qualifiées.

Un contrat de séjour précisant les modalités particulières de votre accompagnement ainsi que celui de votre enfant durant sa présence au sein de l'établissement.

Il vous sera soumis à signature dès votre admission.

L'établissement établira alors un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) précisant la prise en charge de votre enfant.

Un membre de l'équipe éducative, présent lors de votre accueil, sera la personne de référence que vous pourrez contacter en cas de difficultés, de besoins d'informations administratives, de fonctionnement concernant l'application du PPA.

a. Cadre Juridique

L'établissement a été agréé par le CROSMS en 1999 en référence aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (lois de 1975 et 2002,

annexes XXIV...). Et depuis le 6 janvier 2005 s'appuie sur le décret 2005-11 concernant les ITEP.

b. Mission

La mission de l'ITEP Les Alicantes est selon l'article « D. 312-59-1. - ...d'accueillir les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2 ».

c. Objectifs

L'objectif institutionnel principal est de permettre à l'enfant soit de maintenir ou de retrouver sa place en milieu ordinaire, au sein de sa famille et d'être capable de s'inscrire dans une vie affective et sociale satisfaisante. L'ITEP intervient dans le champ médico-social sous l'autorité de contrôle de l'Etat (ARS) et peut accueillir 55 enfants garçons et filles âgés de 3 à 18 ans, répartis sur 4 secteurs (Nîmes 1, Nîmes 2, Remoulins et Vauvert) et selon 3 statuts (Internat en Famille d'Accueil Spécialisé, Demi-Internat, SESSAD).

F.A.S : 5 enfants de 5 à 14 ans. (1 à 2 enfants par famille).

DEMI-INTERNAT : 28 enfants de 5 à 14 ans, accueil à la journée.

SESSAD : 22 enfants de 3 à 18 ans.

d. Fonctionnement

L'ITEP Les Alicantes est ouvert 190 jours par an.

Les périodes de fermetures institutionnelles sont en relation avec les congés scolaires, soit les périodes suivantes :

- Toussaint
- Noël
- Printemps
- Été : la fermeture est prévue aux environs de la mi-juillet.

Les horaires de fonctionnements sont prévus dans le règlement de fonctionnement ci-joint.

e. L'admission

Le recrutement est départemental et ne peut se faire qu'après la décision de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Procédure d'admission /

3 étapes sont actuellement nécessaires :

- a. Les parents et l'enfant sont invités à rencontrer le Directeur qui leur présente le fonctionnement de l'établissement et propose une visite.
- b. Suite à cette étape préalable, l'enfant avec ses parents rencontrent un médecin psychiatre et une psychologue. Les difficultés à l'origine de l'orientation de l'enfant vont être évoquées.

Par ailleurs l'enfant rencontre un enseignant pour un bilan scolaire et un éducateur. Il peut être réalisé des bilans complémentaires à la demande du médecin.

Ces différentes rencontres doivent nous permettre d'évaluer si l'ITEP est en mesure de répondre aux besoins de l'enfant et évaluer si ses capacités vont lui permettre de s'inscrire dans le fonctionnement et l'organisation de l'établissement.

- c. **Projet d'admission et décision :**

C'est au cours d'une synthèse qui réunit les personnes ayant participé à l'admission que sont évalués les différents bilans réalisés et selon les résultats :

- **La décision est négative** - l'institution n'est pas en capacité de répondre aux besoins de l'enfant. Les parents en sont informés sous huitaine et un document explicatif est envoyé dans les plus brefs délais à la CDA.

- **la décision est positive** - le Directeur prononce l'admission après l'avis de l'équipe d'admission et accord des parents.

f. Eléments d'information concernant la prise en charge

L'objectif de l'ITEP est d'amener l'enfant concerné à un travail d'élaboration psychique, en accompagnant son développement singulier au moyen d'une intervention interdisciplinaire, qui prenne en compte la nature des troubles psychologiques et leur dynamique évolutive. Il s'agit de proposer une démarche de soins qui prend en compte ces symptômes ou manifestations de souffrances psychologiques importantes dans un contexte relationnelle familiale et/ou sociale particulier.

Les soins s'appuient, sur des propositions pédagogiques, thérapeutiques, rééducatives et éducatives adaptées à l'histoire et au besoin de chacun.

L'objectif étant de favoriser la réinsertion scolaire, sociale et professionnelle de ces enfants dans la mesure du possible ou prévoir une réorientation dans une structure plus adaptée.

g. L'enfant est admis, qu'est-ce que cela implique ?

Pour l'enfant :

1. Un ensemble de bilans approfondis éducatif, scolaire et thérapeutique est effectué au cours des trois premiers mois par les différents techniciens afin d'évaluer les potentialités et les besoins de l'enfant,
2. Un projet personnalisé,
3. Un emploi du temps reprenant ses activités au cours de la journée.

Au niveau scolaire :

Une unité d'enseignement propose au sein de l'ITEP des itinéraires adaptés de scolarisation de l'école maternelle au CM2 dans des conditions qui prennent en compte les besoins et le potentiel de l'enfant (effectif, rythme et amplitude horaire...).

L'objectif est de rendre aux enfants le goût de l'apprentissage, l'envie de découvrir et éveiller leur curiosité. Leur permettre de se réinscrire dans une dimension scolaire pour retrouver leur place en milieu scolaire ordinaire. Et, afin de les rendre capables de fournir un effort de réflexion, de concentration, de mémorisation, nous devons commencer par les intéresser et les motiver à s'instruire, prendre du plaisir à découvrir et réaliser. Nous leur proposons une pédagogie différenciée, individualisée construite sur un programme scolaire commun pour :

- Leur redonner confiance en eux,
- Amorcer une remise en cause de leurs rapports aux apprentissages,
- Les conduire à reprendre pied dans des relations plus sereines avec leur entourage en respectant des règles de la vie commune,
- Développer leur autonomie.

En matière éducative :

A l'accueil de chaque enfant, il est désigné un référent éducatif qui a pour mission d'être en mesure de répondre à toutes les exigences liées à l'évolution de l'enfant et à l'application de son projet personnalisé.

Son rôle consiste à s'assurer des liens et relais entre l'institution, les intervenants, les partenaires et la famille. Constater que le contenu du projet personnalisé d'accompagnement est appliqué en termes de prise en charge, de moyens, de durée et qu'il est en adéquation avec les besoins et les capacités de l'enfant.

L'intervention éducative est transversale et globale. De l'espace institutionnel au milieu ordinaire et inversement, elle favorise la mobilité de la prise en charge en fonction de l'évolution de l'enfant, de son projet personnalisé.

Auprès de l'enfant, elle s'appuie à la fois sur le collectif et sur un travail personnalisé au quotidien. C'est ce temps passé auprès des enfants, le "vivre avec", le "faire avec" qui va donner à l'enfant les moyens de se confronter,

partager, négocier ou réparer et intégrer ainsi les limites qui favoriseront son intégration en milieu ordinaire

Auprès des familles elle s'inscrit dans :

- le soutien, apporté aux familles dans l'approche du quotidien avec leur enfant ?
- l'information et l'association de celles-ci au déroulement de la prise en charge dans le cadre de l'établissement ou du milieu scolaire ordinaire.

Elle se concrétise par des visites à domicile, des rencontres dans l'Itep...

Plusieurs ateliers d'expression, création manuelle, plastique, artistique, sportif sont réalisés et proposés aux enfants en fonction de leur PPA.

En matière thérapeutique :

Offrir des interventions de soins visant à favoriser, en tout lieu, l'accès à des expériences vécues par l'enfant.

L'équipe thérapeutique permet de par ses observations, entretiens, échanges de repérer les points de blocage et les zones d'ouverture.

Elle participe à l'analyse réalisée dans le cadre des bilans et concourt à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement.

L'ITEP Les Alicantes propose :

- a. psychothérapie en groupe ou individuelle
- b. rééducation orthophonique
- c. rééducation psychomotrice
- d. rencontres entre parents

Pour la famille :

Comment savoir ce qui est fait pour et avec mon enfant ?

Les parents sont associés et participent à l'évaluation du travail réalisé auprès de leur enfant dans le cadre d'une réunion appelé EPPA. (Elaboration du Projet Personnalisé de l'Enfant). Elle regroupe l'ensemble des intervenants des services institutionnels avec des propositions de travail. Elle reprend le

diagnostic posé par le médecin psychiatre et pose la situation de l'enfant et de ses besoins.

- Les parents peuvent solliciter les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire pour s'informer de l'évolution de leur enfant.
- Par ailleurs les parents recevront dans l'année 1 bilan global.
- Les parents sont également associés au fonctionnement de l'établissement à travers le Groupe d'expression parental ex-Conseil de la Vie Sociale.
- Une fiche de propositions, remarques des usagers est remise lors de l'admission (cf. documents en annexe).

Nous restons à votre disposition pour répondre à toute question restée sans réponse satisfaisante.

Avec tout le personnel de l'ITEP Les Alicantes, nous essaierons de faire au mieux tout au long de votre accompagnement.

L'équipe de direction



1 Impasse Jean MACE – 30900 NIMES – Tél. 04 66 29 55 09 – Fax. 04 66 29 55 08